



IGO
Instituut voor
Gerechtelijke Opleiding

IFJ
Institut de Formation
Judiciaire

IFJ Lex

La newsletter juridique de l'Institut
de Formation Judiciaire

ÉDITION PÉRIODIQUE

Octobre **2026**



LANGUE

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.



RUBRIQUES

Les rubriques clés peuvent différer d'une newsletter à l'autre selon les informations reçues.



BANQUE DE DONNÉES IFJ LEX

Retrouvez le contenu complet dans notre [banque de données juridiques IFJ Lex](#).



PARTAGEZ L'INFORMATION

Une information utile ? Transmettez-la à vos collègues ou écrivez-nous à redac@igo-ifj.be.

Informations générales concernant la newsletter juridique 'IFJ-Lex'

Au travers de cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (nationale) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales partenaires.

L'objectif de ces actualités est de vous donner un aperçu des informations et documents en circulation dans le monde judiciaire et d'améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

À RETENIR



Actualités législatives

Les principales évolutions législatives nationales et internationales.



Jurisprudence

Décisions récentes et renseignements clés.



Ressources et outils

Publications et bases de données judiciaires.



L'IFJ EST ACTIF SUR X ET LINKEDIN

Suivez notre compte X : https://x.com/igo_ifj

Suivez notre compte LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/igo-ifj/>

Table des matières

Actualités des hautes juridictions	4
1. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)	4
2. Cour de justice.....	4
3. Cour constitutionnelle.....	8
Actualités des cours et tribunaux	9
Universités – Barreaux – Associations - Autres.....	9
I. Universités	9
Actualités du Parlement.....	9
I. Autres législations - liens utiles	9
Autres institutions nationales, européennes et internationales	11
I. Législation européenne – liens statiques	II
II. Législation internationale - liens utiles.....	II
Contact	11

Actualités des hautes juridictions

I. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

(<http://www.echr.coe.int>)

Plateforme de partage des connaissances de la CEDH

- [Site web HUDOC](#)

Conseil de l'Europe

- [Plateforme de partage des connaissances](#)

2. Cour de justice (www.curia.europa.eu)

Lettre d'information de la Cour de justice

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information 28 septembre au 2 octobre 2026](#)
- [Lettre d'information 5 au 9 octobre 2026](#)
- [Lettre d'information 12 au 16 octobre 2026](#)
- [Lettre d'information 19 au 23 octobre 2026](#)
- [Nieuwsalert 29 september 2026 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 15 oktober juli 2026 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 22 oktober 2026 \(NL\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 28. September – 9. Oktober 2026 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 5. – 16 Oktober 2026 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 12. - 23. Oktober 2026 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 19 Oktober. - 6. November 2026 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 26. Oktober - 13. November 2026 \(DE\)](#)

Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [C-190/25](#), Arrêt du 24 septembre 2026, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Compétence, reconnaissance et exécution des décisions en matière matrimoniale – Règlement (CE) no 2201/2003 – Article 19 – Notion de “demande en annulation du mariage” – Article 63 – Traité conclu entre le Saint-Siège et un État membre – Mariage célébré conformément au droit canonique – Jurisdiction civile d'un État membre saisie d'une demande en divorce – Jurisdiction civile d'un autre État membre saisie d'une demande tendant à la reconnaissance des effets civils d'une décision d'une juridiction ecclésiastique prononçant la nullité de ce mariage
- [C-176/25](#), Arrêt du 24 septembre 2026, Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Coopération judiciaire en matière civile – Loi applicable aux obligations contractuelles – Règlement (CE) n° 593/2008 (Rome I) – Loi applicable aux obligations non contractuelles – Règlement (CE) n° 864/2007 (Rome II) – Obligation non contractuelle résultant d'une atteinte, par un tiers, aux droits d'utilisation exclusifs prétendument détenus par une personne sur des œuvres protégées par le droit d'auteur – Contestation par le défendeur de la validité formelle du contrat de cession entre le cessionnaire de ces droits et l'auteur – Rattachement de cette question à la matière contractuelle
- [C-300/25](#), Arrêt du 24 septembre 2026, Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Règlement (UE) 2016/1103 – Compétence, loi applicable, reconnaissance et exécution des décisions en matière de régimes matrimoniaux – Article 1, paragraphe 1 – Champ d'application – Article 3, paragraphe 1, sous a) – Notion de “régime matrimonial” – Immeuble acquis en indivision par des époux mariés sous le régime de séparation de biens – Action en liquidation et en partage de cette indivision introduite après la dissolution du mariage – Inclusion
- [T-115/23, T-132/23, T-133/23, T-140/23 à T-148/23](#), Arrêt du Tribunal du 30 septembre 2026, Exécution du budget de l'Union – Règlement (UE, Euratom) 2020/2092 – Régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union – Décision d'exécution (UE) 2022/2506 – Mesures de protection du budget de l'Union contre les violations des principes de l'État de droit en Hongrie – Article 2, paragraphe 2, de la décision d'exécution 2022/2506 – Interdiction pour la Commission de contracter des engagements juridiques avec une fiducie (trust) d'intérêt public ou avec une entité détenue par une telle fiducie (trust) – Article 4, paragraphe 1, du règlement 2020/2092 – Obligation de motivation – Sécurité juridique – Confiance légitime – Droits de la défense – Intensité du contrôle juridictionnel – Proportionnalité – Droit d'opérer sur un marché non faussé – Article 16 de la charte des droits fondamentaux – Principe d'égalité de traitement et de non-discrimination – Exception d'illégalité
- [C-697/25](#), Conclusions du 1er octobre 2026 (édition provisoire), Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Compétence judiciaire, reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale – Convention de Lugano II – Procédure d'exécution forcée aux fins du recouvrement d'une créance impayée – Organisme administratif chargé du recouvrement forcé de créances – Notion de décision – Notion de juridiction

- [C-159/25](#), Arrêt du 15/10/2026, Renvoi préjudiciel – État de droit – Article 19, paragraphe 1, second alinéa, TUE – Indépendance des juges – Tribunal indépendant et impartial établi par la loi – Règles nationales concernant les modalités d’attribution et de réattribution aléatoire des affaires parmi les juges d’une juridiction – Résolution du collège d’une juridiction de dessaisir un juge, à sa demande, d’une partie des affaires de son portefeuille – Réattribution aléatoire de ces affaires à d’autres juges de cette juridiction
- [C-580/24](#), Arrêt du 15/10/2026, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Mandat d’arrêt européen – Décision-cadre 2002/584/JAI – Article 12 – Maintien de la personne recherchée en détention – Article 23 – Délai pour la remise de cette personne – Réglementation nationale prévoyant une obligation de placer la personne recherchée en détention, dans un établissement pénitentiaire, jusqu’à sa remise à l’État membre d’émission – Article 6 de la charte des droits fondamentaux de l’Union européenne – Droit à la liberté et à la sûreté
- [C-321/15](#), Arrêt du 15/10/2026, Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Coopération judiciaire en matière pénale – Lutte contre la criminalité organisée – Protection des intérêts financiers de l’Union européenne – Article 325, paragraphe 1, TFUE – Convention “PIF” – Article 2, paragraphe 1 – Décision-cadre 2008/841/JAI – Article 2, sous a) et sous b) – Fraude grave en matière de taxe sur la valeur ajoutée – Accord en vue de commettre une infraction – Article 3 – Obligation des États membres de lutter contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l’Union par des mesures dissuasives et effectives – Obligation de prévoir des sanctions pénales – Durée maximale de la peine – Principe de proportionnalité – Délai de prescription – Risque systémique d’impunité
- [C-873/24](#), Arrêt du 22/10/2026, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Certificat successoral européen – Règlement (UE) no 650/2012 – Article 68, sous l) – Contenu du certificat successoral européen – Succession comprenant un bien immobilier situé dans un État membre autre que celui de délivrance du certificat – Certificat demandé aux fins de l’inscription du droit de propriété relatif à ce bien au registre foncier de ce premier État membre – Obligation de l’autorité émettrice d’identifier ledit bien dans le certificat successoral européen – Réglementation nationale refusant une inscription au registre foncier sur le seul fondement d’un certificat successoral européen ne comportant pas les informations relatives au bien concerné exigées par cette réglementation – Régime de “succession à titre universel” prévu par la loi applicable à la succession – Réglementation nationale de l’État membre dans lequel le registre foncier est tenu prévoyant une possibilité de présenter, aux fins de cette inscription, un document destiné à compléter le certificat successoral européen lorsque celui-ci n’identifie pas le bien concerné – Incidence éventuelle de l’application de ce régime et de l’existence de cette réglementation au regard de l’obligation de l’autorité émettrice d’identifier le bien concerné dans ce certificat
- [C-151/25](#) (affaire belge), Arrêt du 24 septembre 2026, Renvoi préjudiciel – Environnement – Convention d’Aarhus – Article 6 – Participation du public aux décisions relatives à des activités particulières – Prolongation de la durée de validité d’un permis d’exploitation d’un parc éolien – Obligation d’organiser une phase de participation du public préalablement à cette prolongation
- [C-131/25](#) (affaire belge), Arrêt du 1^{er} octobre 2026, Renvoi préjudiciel – Citoyenneté de l’Union – Articles 18 et 21 TFUE – Principe de non-discrimination – Accès à l’enseignement supérieur – Inscription en première année d’études de médecine – Contingentement des étudiants non-résidents – Candidat aux études de médecine ayant

accompli ses études secondaires dans l'État membre concerné tout en résidant dans un autre État membre

- [C-12/25](#) (affaire belge), Conclusions du 1^{er} octobre 2026, Renvoi préjudiciel – Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et libre circulation de ces données – Associations religieuses – Registre des baptêmes – Articles 6, 17, 21 et 89 du règlement (UE) 2016/679 – Notion de “fichier” – Droit à l'effacement – Licéité du traitement – Droit d'opposition – Traitement à des fins archivistiques dans l'intérêt public ou à des fins de recherche historique – Articles 7, 8 et 10 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Respect de la vie privée et familiale – Protection des données à caractère personnel – Liberté de pensée, de conscience et de religion – Article 17 TFUE – Principes de neutralité et d'autonomie
- [T-529/25](#) (affaire belge), arrêt du 7 octobre 2026, Renvoi préjudiciel – Union douanière – Tarif douanier commun – Classement des marchandises – Nomenclature combinée – Article présenté à l'état démonté ou non monté – Règle 2, sous a), des règles générales pour l'interprétation de la nomenclature combinée – Pièces destinées à constituer, après leur assemblage, des bicyclettes électriques – Présentation des pièces par envois échelonnés – Classement en tant qu'article complet
- [C-199/25](#) (affaire belge), Arrêt du 15/10/2026, Renvoi préjudiciel – Marché intérieur de l'électricité – Règlement (UE) 2019/943 – Article 18, paragraphe 1 – Directive (UE) 2019/944 – Article 9, article 57, paragraphes 4 et 5, et article 59, paragraphe 1, sous a) – Redevances d'accès aux réseaux, d'utilisation des réseaux et de renforcement – Coûts non liés soutenant d'autres objectifs stratégiques – Réglementation nationale prévoyant la prise en compte dans les tarifs de réseau des coûts relatifs aux obligations de service public imposées aux gestionnaires de réseau de distribution – Indépendance de l'autorité de régulation nationale dans l'exercice de ses missions et de ses compétences – Méthodologie tarifaire pour la distribution d'électricité utilisant une méthode fondée sur l'évolution des coûts historiques
- [C-548/25](#) (affaire belge), Arrêt du 22/10/2026, Renvoi préjudiciel – Environnement – Directive 92/43/CEE – Conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages – Zones de protection spéciale – Article 6, paragraphe 3 – Évaluation appropriée des incidences d'un plan ou d'un projet susceptible d'affecter un site protégé eu égard aux objectifs de conservation de ce site – Exclusion de certaines catégories d'activités, de plans ou de projets de l'obligation de procéder à une évaluation appropriée

Décisions de renvoi émanant de magistrats belges et étrangers (questions préjudicielles)

- [Juridiction de renvoi : Tribunal de l'entreprise d'Anvers – division Anvers](#)

Date des décisions de renvoi : 24 juin 2026

Date du dépôt : 26 août juin 2026

Il découle du droit de l'Union – en particulier de l'article 198, paragraphe 1, sous a), de l'article 200, paragraphe 1, et de l'article 201, paragraphe 1, sous a), de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil, du 25 novembre 2009, sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) – que, lorsqu'il est fait appel à un avocat ou à toute autre personne pour défendre les intérêts de l'assuré couvert en protection juridique dans une procédure judiciaire ou administrative, cet assuré est libre de choisir cet avocat ou cette autre personne. À cet égard, aucune différenciation ne peut être opérée entre la phase préparatoire et la phase décisionnelle d'une telle procédure. Des négociations en vue d'un règlement à l'amiable relèvent-elles de cette phase préparatoire ? Dans l'affirmative, quels sont les critères pertinents pour déterminer le moment où naît le droit d'être assisté de l'avocat de son choix ? La circonstance que le droit national prévoit, par transposition de l'article 203, un dispositif qui a pour effet d'étendre le droit d'être assisté de l'avocat de son choix en cas de litige entre l'assureur de la protection juridique et l'assuré est-elle pertinente à cet égard ?

3. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

Plateforme électronique de la Cour constitutionnelle

La plateforme électronique de la Cour constitutionnelle, « **eProConst** », vous permet de déposer au format numérique vos pièces de procédure, telles que les requêtes et les mémoires.

Cliquez sur le lien suivant pour plus d'informations (temporairement exclusivement disponibles en néerlandais) : [eProConst](#)

Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 24 septembre & 1^{er} octobre 2026](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 22 octobre 2026](#)

Actualités des cours et tribunaux

Cour d'appel d'Anvers

Aperçu de la documentation récemment publiée concernant la législation, la doctrine, la jurisprudence en matière de droit pénal de la Cour d'appel d'Anvers.

- [194^{de} editie \(juli – september 2026\) \(NL\)](#)

Universités – Barreaux – Associations - Autres

I. Universités

Centre de droit privé

- [Les pages n°216 – octobre 2026](#)

Actualités du Parlement

I. Autres législations - liens utiles

Liens utiles

- NOUVEAU site web de la Cour de cassation : <https://courdecassation.be/fr>
- [Justel](#)
- [Juportal](#)
- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)

- [Le ministère public en image](#)
- [Senlex](#)
- [Belgiquelex : banque carrefour de la législation](#)
- [Législation coordonnée](#)
- [Rechtsreeks.be – Digitale archieven](#)
- [Fisconet plus du SPF Finances](#)
- [Catalogue commun des bibliothèques fédérales](#)
- Bibliothèque du SPF Justice : <https://justice.belgium.be/fr/bibliotheque>
- Bibliothèque du SPF Finances : <https://finances.belgium.be/fr/biblioth%C3%A8que>

La Bibliothèque est libre d'accès pour toute personne intéressée. Les recherches se font par les visiteurs eux-mêmes, et le personnel est à disposition pour aider dans la consultation et la recherche des collections disponibles.

Seuls les fonctionnaires du SPF Finances en activité de service peuvent emprunter des ouvrages avec un maximum de 3 unités pour une période de 1 (un) mois.

Seuls sont empruntables les ouvrages indiqués comme tels dans la base de données. (Revue, dictionnaires, mises à jour,... ne sont pas prêtables, mais consultables sur place). Les fonctionnaires peuvent suggérer l'acquisition d'ouvrages intéressants pour la Bibliothèque au moyen du [formulaire de suggestion](#).

Ce formulaire est à envoyer à l'adresse mail de la Bibliothèque : bib.noga@minfin.fed.be

Les visiteurs peuvent faire des copies en respectant la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins, ainsi que le code déontologique (ICT) du SPF Finances du 1^{er} septembre 2020 qui est d'application pour tout utilisateur de la Bibliothèque

Autres institutions nationales, européennes et internationales

I. Législation européenne – liens statiques

Liens statiques

Banque de données sur la législation européenne

- [Eur-lex - Point d'accès à la législation de l'Union européenne sur le web](#)
- [Eur-lex - Synthèses de la législation de l'UE](#)
- [Office de publication de l'Union européenne](#)
- [Portail européen e-Justice](#)
- [Sources pour retrouver des infos UE](#)

II. Législation internationale - liens utiles

Organisation internationale du Travail

Base de données de l'Organisation internationale du Travail (OIT) consacrée aux normes internationales du travail, aux conventions ratifiées par les États et aux législations nationales du travail.

- [Normlex](#)

Contact

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.